



RECU EN PREFECTURE
Le 26 novembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

025-21250285-20191114-0005853-02

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 novembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 55, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 67, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 71 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 45), M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 6 jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 15), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 71 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 52), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 15), Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Thierry MORTON.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB, M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Danielle DARD à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 15), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 63), Mme Danielle POISSENOT à Mme Béatrice FALCINELLA (à compter de la question n° 63), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (pour la question n° 72), Mme Ilva SUGNY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 33), M. Gérard VAN HELLE à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 51 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 31 - Régie Autonome Personnalisée LA RODIA - Rapport annuel 2018

Délibération n° 2019/005853

Régie Autonome Personnalisée LA RODIA

Rapport annuel 2018

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

	Date	Avis
CCSPL	05/11/2019	Favorable unanime
Commission de contrôle financier	05/11/2019	Favorable unanime

La Régie Autonome Personnalisée « La RODIA » gère la scène des musiques actuelles (SMAC) de Besançon. Elle est située sur le quartier des Prés de Vaux, et développe des activités culturelles intra et extra-muros.

La RODIA est administrée par un Conseil d'Administration de 11 membres dont le Président est Patrick BONTEMPS. Le directeur est Emmanuel COMBY.

Les 9 élus Ville titulaires membres du conseil d'administration sont Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CHALNOT, M. FAGAUT, M. STAHL et M. VAN HELLE (données actualisées au jour du présent rapport).

1. Rapport d'activité

1.1. Les missions

Le projet artistique 2018-2021 de la SMAC La RODIA est construit autour de 3 axes principaux :

- la diffusion / les concerts : proposition artistique dense, qualitative, emblématique et créative, ouverte aux artistes et groupes internationaux, nationaux et locaux (certains concerts sont proposés hors les murs)
- les actions artistiques et culturelles : favoriser l'accès aux musiques actuelles pour tous les publics, promouvoir la connaissance des musiques actuelles, la découverte artistique et la diversité au-delà de leur zones habituelles (établissement socio-éducatifs, scolaires, lieux publics et privés, public « empêchés »...)
- l'accompagnement des pratiques et de l'éducation musicale : soutien à l'émergence et la création (professionnelle et amateur), accompagnement des projets artistiques (mise à disposition des studios et espaces scéniques, dispositifs spécifiques, programmation...), travail partenarial pour œuvrer au développement artistique coopératif et structuré.

1.2. La diffusion

La RODIA a proposé 62 dates de concert au public, dont 40 produites par elle-même et 22 par des organisateurs extérieurs (soirées privées ou associatives). S'ajoutent à ces dates les concerts dans le cadre de l'accompagnement des groupes, du dispositif Piston, les concerts de prévention « Peace and love », ou encore les sorties de chantier. Au total, près de 40 000 spectateurs ont été accueillis.

Le style pop-rock et le style électro sont les plus représentés, mais la RODIA a aussi proposé du Reggae, du Hip Hop, du Hardcore. Au total, 168 groupes ont été programmés en 2018, dont 32 % de groupes locaux ou régionaux.

Un grand nombre de coproductions ont été réalisées en partenariat avec des associations locales (le club de boxe, la Cie Pernette, Bien urbain, MJC Palente-Orchamps, JMF, Festival International de Musique, Le Bastion, Cie Pernette, L'Antonnoir...) des acteurs culturels (Ville de Besançon pour l'inauguration du MBA, CAGB, Le Conservatoire, les SMAC du Grand Est) et des producteurs privés (NG Production, Le Bruit qui Pense, Live !). Citons par exemple : Disko-corine + combat de boxe, l'inauguration en musique du MDBA.

La programmation a par ailleurs été ponctuée de temps forts en 2018 dont :

- le Festival Détonation : 3 soirées en septembre 2018 sur le site des Prés de Vaux, investi pour l'occasion par quatre scènes et 36 groupes (dont 8 groupes locaux et régionaux), des installations interactives, du mapping, et plus de 12 000 spectateurs.
- le Festival Genériq : 10 soirées concerts, près de 2 200 spectateurs, avec des concerts hors les murs dans 8 lieux bisontins différents, dont le FJT les Oiseaux, le Conservatoire, Le Scénacle.

1.3. Le Pôle Ressource - Accompagnement

La RODIA permet à des artistes en devenir de se perfectionner à la pratique scénique dans des conditions professionnelles. Outre les artistes accompagnés individuellement, la RODIA est partenaire du dispositif ICEBERG, accompagnement franco-suisse destiné à favoriser les échanges artistiques transfrontaliers.

Par ailleurs, la RODIA offre à des artistes professionnels des « résidences scéniques » de longue durée (ex : Komorebi) qui se concluent par des spectacles en « sortie de chantier ». La RODIA collabore à la création de spectacles (ex : Geole, Benny Joke, Concrete Knives), anime des projets d'atelier artistiques avec des professionnels et de jeunes musiciens (CAEM, Lycée Pasteur, ESM-CRR), propose des stages et des formations (241 participants en 2018).

Enfin, la RODIA anime des ateliers de pratiques artistiques, mène des actions auprès des publics « empêchés » (en lien avec les structures d'insertion), propose des séances de découverte des musiques actuelles (dans le cadre des parcours ex : Le Lycée agricole Granvelle de Dannemarie), organise des conférences d'information et de médiation dans les médiathèques de l'agglomération et du département (cycle « Sound and Vision »), accueille des temps de rencontres professionnelles.

Au total, la RODIA a mobilisé 104 journées de travail scénique et création au bénéfice de 32 groupes ou projets. Les sorties de chantiers, stages, ateliers, concerts pédagogiques, rencontres, conférences et visites commentées ont concerné plus de 4 800 personnes dans et hors les murs.

2. Les conditions d'exécution du service public

2.1. Le personnel

La RODIA est animée par une équipe permanente composée de 13,74 ETP (administratif, bar, accueil du public), à laquelle s'ajoutent 4,61 ETP de salariés temporaires (accueil, bar, techniciens du spectacle, stagiaires). De plus, la RODIA bénéficie d'une réelle implication des bénévoles dans certaines soirées : ils accueillent les artistes, contrôlent les billets, s'occupent du vestiaire, diffusent des documents de communication...

2.2. Le site

Construite sur pilotis (projet du cabinet d'architectes Denu et Paradon), la RODIA comporte une esplanade de 600 m², 2 salles de concerts dont la plus grande a été en travaux pour agrandissement portant sa jauge à 1 100 places debout et l'autre restant à 320 places debout, 1 hall-bar, 2 studios de création, 3 loges, 1 catering et un ensemble administratif.

2.3. Les tarifs

Conformément aux dispositions réglementaires, le conseil d'administration de la RODIA délibère sur l'ensemble des tarifs des prestations, spectacles, marchandises, locations de salle, etc. La RODIA offre notamment une large gamme de tarifs réduits pour faciliter l'accès aux différents publics (jeunes, étudiants, personnes en situation de précarité...).

Pour information, en 2018, le prix moyen du billet acheté est de 18,20 € (soit montant global de la billetterie / nombre de billets effectivement vendus).

3. Situation financière et liens avec la Ville de Besançon

3.1. Situation financière 2018

Le compte administratif 2018 a été approuvé par le conseil d'administration de la RODIA le 26 mars 2019. Il est conforme au compte de gestion.

Les deux sections du compte administratif 2018 dégagent un excédent :

Section d'investissement

en K€	2018	2017	2016
Recettes d'investissement	83,14	96,15	81,7
Dépenses d'investissement	62,17	101,89	95,8
Résultat de l'exercice en investissement	20,97	- 5,74	- 14,1
Résultat cumulé après intégration	+ 45,32	+ 24,35	+ 17,96

Les dépenses réelles d'équipements représentent 5 K€, et les recettes réelles (subvention de la Ville de Besançon) 30 K€. Les autres éléments pour atteindre le total de dépenses et de recettes d'investissement sont constitués des opérations d'ordre. D'importantes dépenses d'équipement sont prévues en 2019 à l'occasion de l'extension de la jauge.

Section de fonctionnement

en K€	2018	2017	2016
Recettes de fonctionnement	2 073,47	1 995,91	2 062,5
Dépenses de fonctionnement	2 013,63	2 052,97	1 983,8
Résultat de l'exercice en fonctionnement	+ 59,68	- 57,06	78,72
Résultat cumulé après intégration	+ 164,94	+ 105,25	+ 169,31

Les principales recettes de fonctionnement émanent :

- des recettes propres, issues de la billetterie, du mécénat / sponsoring, du bar, pour un total de 952 K€, soit 46 % du total. Ce montant est en légère hausse par rapport à 2017
- des subventions pour un total de 939 K€, soit 45,30 % du total (subvention de fonctionnement et subventions spécifiques sur des actions culturelles). Avec une subvention de 532 K€, la Ville représente 28,5 % du total des recettes. L'Etat et la Région sont les deux autres principaux financeurs publics.

Le quasi équilibre entre les financements publics et les recettes propres est à souligner, en l'associant à la notion de risque commercial porté par la RODIA du fait de la part importante de ses recettes propres.

Les principaux postes de dépenses sont les charges de personnels (841 K€ soit 42 % du total, stables par rapport à 2017), les frais de structure (fluides, loyers, assurances, entretien) pour 367 K€. Les frais d'organisation des concerts et de l'action culturelle (achats de spectacles, diffusion, production, festivals, publicité, bars, service d'ordre) représentent un total de l'ordre de 730 K€ hors frais de personnel.

3.2. Liens avec la Ville de Besançon

Convention d'objectifs et de moyens

Signée en 2018, une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens lie la RAP La RODIA, l'Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Ville de Besançon. La Région BFC est désormais signataire de la convention. Les grandes lignes de cette convention pour la Ville sont les suivantes :

- objet : La RODIA s'engage à son initiative et sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les politiques publiques, son projet artistique et culturel en tant que Scène des Musiques Actuelles (SMAC) à travers un programme d'actions.

- durée : convention triennale 2018-2021
- caractéristiques générales : cf chapitre 1.1 les missions.

Pour permettre à la RODIA de mener ses missions, la Ville lui loue la Salle des Musiques Actuelles, située 4 avenue de Chardonnet à Besançon, et apporte des contributions en nature et financière.

Juridique

Outre pour l'attribution des subventions et le rapport d'activité 2017 de la RODIA, le Conseil Municipal a été sollicité en 2018 sur l'approbation de la nouvelle convention triennale, et sur le projet pour 2019 de l'extension de la jauge de la grande salle et l'acquisition de matériel.

Liens financiers

Les principaux liens financiers entre la RAP La RODIA et la Ville de Besançon ont été exécutés conformément à la convention d'objectif et de moyens. Il s'agit notamment :

- du versement par la Ville d'une subvention de fonctionnement de 532,4 K€, de subventions pour le Parcours Artistique (PAEC) pour 2 K€ et d'une subvention d'investissement de 30 K€,
- de l'encaissement par la Ville du loyer pour le site et l'équipement scénique pour 133,65 K€.

La Ville a par ailleurs payé des locations de salles pour des évènements organisés par ses soins.

Conclusion

La qualité du service et des prestations rendues est appréciée. Les conditions d'exécution de la convention d'objectif et de moyens sont respectées. Sur le plan financier, la RODIA est fortement dépendante de ses recettes propres, directement en lien avec la qualité de ses prestations et programmations.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2018 de la Régie Autonome Personnalisée « la RODIA ».

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

